

VILLE DE LA LONDE LES MAURES

<p style="text-align: center;">SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 30 JUIN 2009 EN SALLE DU CONSEIL A 17h00, SOUS LA PRÉSIDENCE De Monsieur François de CANSON, MAIRE.</p>

Date de la convocation : Le 23 juin 2009

ETAIENT PRESENTS : Monsieur François de CANSON, *MAIRE* - Madame Nicole SCHATZKINE, *1° Adjointe* - Monsieur Gérard AUBERT, *2° Adjoint* - Madame Laurence MORGUE, *3° Adjointe* - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, *4° Adjoint* - Mademoiselle Cécile AUGÉ, *5° Adjointe* - Monsieur Bernard MARTINEZ, *6° Adjoint* - Madame Catherine BASCHIERI, *7° Adjointe* - Monsieur Serge PORTAL, *8° Adjoint* - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Sandrine MARTINAT - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - *Conseillers Municipaux Délégués* - Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain CASTEL - Monsieur Bernard ROSSI - Madame Mireille ARNAUD - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO - Mademoiselle Karen SIMPOIS - Monsieur Philippe ABRAN, *Conseillers Municipaux*.

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part :
29	29	29

En cours de séance :

Monsieur Alain CASTEL quitte la séance à 17h53 (après le vote du Compte de gestion, du compte administratif et de l'affectation de résultat de la commune), et **donne pouvoir à Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO**.

APRES AVOIR procédé à l'appel nominal des conseillers municipaux et constaté le quorum, **MONSIEUR LE MAIRE**, déclare la séance ouverte.

Mademoiselle Sandrine MARTINAT, Conseillère Municipale Déléguée, est désignée comme secrétaire de séance.

ADOPTION DU PROCES VERBAL PRECEDENT

Déclaration de Madame Béatrice CALIZZANO : le dernier Procès verbal ne mentionne pas ma remarque concernant la commission d'accessibilité, je voudrais simplement savoir si cette commission s'est réunie depuis?

Monsieur le MAIRE : Non.

ADOPTION A L'UNANIMITE DU PROCES VERBAL :

POUR : 23

Monsieur François de CANSON, MAIRE - Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Sandrine MARTINAT - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - Conseillers Municipaux Délégués.

Monsieur Philippe ABRAN, Conseiller Municipal.

ABSTENTION : 6

Madame Béatrice CALIZZANO – Monsieur ALAIN CASTEL - Monsieur Bernard ROSSI - Madame Mireille ARNAUD - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO - Mademoiselle Karen SIMPOIS - Conseillers Municipaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL désigne Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe, comme Présidente de séance, à l'unanimité à 29 voix.

DECLARATION DE MONSIEUR LE MAIRE EN PREALABLE AUX QUESTIONS BUDGETAIRES

Le compte administratif de la Commune qui est soumis à votre approbation constitue une formalité substantielle imposée par le Code Général des Collectivités Territoriales, et représente une étape importante dans le cycle budgétaire et financier annuel.

Cet exercice de style, auquel nous allons nous soumettre pour la deuxième fois de ce mandat, va nous permettre de dresser le bilan de l'année écoulée.

En effet, 2008 constitue à bien des égards une année particulière, dont je souhaite vous rappeler les éléments les plus singuliers :

- une marge de manoeuvre en matière budgétaire plus que limitée, du fait de l'adoption du budget primitif par nos prédécesseurs, en janvier 2008. Budget dont nous ne sommes pas les géniteurs et pour lequel l'équilibre n'a pu être assuré que grâce à la reprise des résultats de l'exercice 2007!
- une situation de la trésorerie disponible particulièrement catastrophique, qui nous a conduit dès les premiers jours de notre prise de fonction, à mobiliser une ligne de crédit de trésorerie de **750 000,00 €** afin d'assurer le règlement des dépenses obligatoires.

Face à ce constat, et au terme d'une période d'analyse qui nous a permis de mesurer la réelle ampleur du chantier à entreprendre, différentes actions ont été mises en œuvre avec comme objectifs :

- de rationaliser la dépense publique, en particulier au niveau du fonctionnement de la commune, où la plupart des dépenses courantes faisait l'objet de contrôles inopérants et de dérives inquiétantes.
- De définir et de planifier un programme d'investissement ambitieux, susceptible de

répondre aux besoins des Lonais et de rattraper les années perdues ... durant les deux mandats précédents.

Très rapidement, des choix stratégiques ont été effectués par notre équipe municipale. Ainsi, dès le mois d'avril 2008, nous nous sommes employés à corriger les incohérences décelées dans le budget, s'agissant notamment de l'inscription – non sincère parce que totalement irréalizable – d'un produit de **500 000,00 €** provenant de la vente d'un terrain communal à la Fondation Caisse d'Epargne.

Quelle volée de bois vert, l'opposition n'a pas manqué de nous adresser à cette occasion par l'intermédiaire de Monsieur Bernard ROSSI, lequel déclarait le 15 avril dernier :

« que la non réalisation d'une vente immobilière, prétexte à augmenter de 5% les taux des quatre taxes, était un mensonge ». SIC.

Monsieur Bernard ROSSI – dont les compétences en matière budgétaires restent encore pour moi un mystère – aurait été bien inspiré de ne pas intervenir de la sorte!

Mais comme il doute toujours de nos propos, je tiens à sa disposition - comme à celle de tout le groupe d'opposition - le courrier de la Fondation Caisse d'Epargne, laquelle demande l'abrogation du permis de construire accordé en décembre 2007.

Pas de permis, pas de construction ... et donc pas de cession de terrain! Qui donc avait raison et où est le mensonge?

Cet exemple démontre que rien n'a été facile durant la période de transition que nous avons connu en 2008, au cours de laquelle les chausse-trappes n'ont pas manqué, héritage d'un passé peu glorieux!

Nous avons dû corriger le cap lors des deux décisions modificatives de juillet et décembre, affectant le budget 2008 avec, comme unique ambition :

- un effort particulièrement soutenu de maîtrise et de compression des dépenses de fonctionnement, en dépit de marges de manœuvre réduites dues aux engagements déjà pris par l'ancienne municipalité.

Ce qui a eu pour conséquence immédiate de développer notre capacité d'autofinancement.

- Ce développement significatif de notre capacité d'autofinancement nous ayant permis, grâce également aux aides financières extérieures obtenues, d'accroître les dépenses d'investissement tout en modérant le recours à l'emprunt.

C'est la raison pour laquelle je suis fier de vous présenter aujourd'hui, l'exécution de ce budget 2008 et de soumettre à votre approbation ce compte administratif, dont la finalité est d'arrêter le résultat de l'exercice.

Je souhaite aujourd'hui mettre en avant l'excellente maîtrise dont nous avons su faire preuve dans le domaine des charges à caractère général où sont retracées toutes les dépenses courantes (eau, électricité, carburant, entretien des biens, fournitures, locations, publications, affranchissement, télécommunications, assurances, fêtes et cérémonies, etc ...).

Pour mémoire, vos prévisions de dépenses 2008 s'établissaient pour ce chapitre 011 à la somme de **4 043 774,61 €**. Au terme de l'année 2008, et alors même que les différents facteurs économiques sont venus compliquer la donne (hausse des carburants, etc...), nous avons contenu ces dépenses à un montant de **3 207 152,14 €**, correspondant à une réalisation inférieure de **20,68%** par rapport à vos estimations, soit une économie de **836 623,00 €** sur ce seul poste.

S'agissant de la **section d'investissement**, je voudrais également vous dire ma satisfaction de voir se développer les opérations d'équipement, dont le détail figure dans les documents normalisés dont vous avez été destinataires.

En effet, les décisions budgétaires modificatives de juillet et décembre 2008 nous ont permis d'augmenter de plus de **deux millions d'euros** les crédits prévisionnels de dépenses consacrés aux acquisitions et travaux.

C'est ainsi que pour 2008, les dépenses réalisées ajoutées aux crédits de restes à réaliser se sont élevées à **4 975 184,01 €** pour les seules opérations d'équipement (acquisitions, travaux de bâtiments, travaux de voirie et de réseaux, stade Guillaumont, route de Valcros, etc...) contre **3 990 755,87 €** en 2007, correspondant à une progression de près de **25%** - soit **984 428,14 €** - acquise sur une période inférieure à un an!

Cela - vous en conviendrez - méritait d'être souligné.

Avant de céder la parole à Monsieur MARTINEZ, Adjoint délégué aux Finances, lequel va procéder à une analyse plus approfondie de ce compte administratif, je vous appelle donc – en mon absence – à adopter sans réserve le document qui vous est présenté, qui reflète notre capacité à gérer la cité conformément aux principes et aux engagements pris devant la population Lonnaise depuis mars 2008.

Monsieur Alain CASTEL : pour la première fois vous parlez de problèmes de trésorerie et non plus de « caisses vides », je vous en sais gré. Compte tenu des opérations que nous avons programmé et que vous n'avez pas réalisé, vous pouvez donc incorporer un excédent très important.

Monsieur le Maire : je confirme qu'à notre arrivée les caisses étaient bien vides et que cette situation s'aggravait d'un problème de trésorerie. Ce n'est pas un problème de sémantique comme vous le dites mais bel et bien un problème de déséquilibre budgétaire, puisque le budget que vous aviez voté était insincère car les recettes d'investissement prévoyaient une vente de terrain qui était irréalisable.

DÉCLARATION DE MONSIEUR BERNARD MARTINEZ : **COMMENTAIRES SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2008 DE LA COMMUNE**

L'EXECUTION BUDGETAIRE :

A la clôture de l'exercice 2008, les recettes totales s'élèvent à **22 204 876,53 €** et les dépenses totales à **21 527 562,70 €**.

Le compte administratif 2008 qu'il convient d'adopter ce jour, fait ainsi apparaître un excédent global de clôture de **677 313,83 €**, qui atteint **786 794,52 €** en tenant compte des crédits de restes à réaliser de la section d'investissement.

Cet excédent global de clôture 2008 se décompose comme suit :

- **2 217 023,97 €** d'excédent de la section de fonctionnement, correspondant au résultat, objet de la décision d'affectation de ce jour.
- **1 539 710,14 €** de solde d'exécution négatif de la section d'investissement.

Les documents normalisés qui vous ont été transmis, correspondant à la maquette budgétaire en vigueur, vous permettent de disposer d'une vue synthétique se rapportant à l'exécution du budget 2008, pour lequel je vous propose d'examiner en détail les sections de fonctionnement et d'investissement.

I - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

A – Les dépenses (annexe 1) :

1 – Les dépenses réelles :

Les dépenses réelles correspondent aux charges qui ont un impact sur la trésorerie ; elles ne comprennent donc pas les dotations aux amortissements et aux charges à répartir, ni les valeurs et plus-values des biens cédés.

Elles s'élèvent à **13 676 385,79 €** contre **13 207 985,77 €** en 2007, soit une augmentation modérée de **3,55%**.

Ces dépenses sont elles-mêmes principalement composées :

- des charges à caractère général (chapitre globalisé 011), lesquelles représentent **23,45%** des dépenses réelles de cette section. Il convient de noter la maîtrise de ce poste en 2008, avec un niveau de dépenses s'établissant à **3 207 152,14 €** contre **3 203 459,11 €** en 2007.
Pour mémoire, je souhaite vous rappeler que l'augmentation sur ce seul chapitre s'est élevée entre 2006 et 2007 à **37,10%**.
- des charges de personnel (chapitre globalisé 012) qui totalisent un montant de **7 481 036,39 €** représentant **54,70%** des dépenses réelles de fonctionnement, ce qui nécessite un suivi attentif de l'évolution de ces charges.

A titre indicatif, il est rappelé que ce poste a progressé de **8,23%** entre 2007 et 2008, et de **9,57%** entre 2006 et 2007. Là aussi, l'effort de maîtrise engagé par notre équipe municipale a commencé à porter ses fruits ...

- des charges de gestion courante (chapitre 65), avec des dépenses réalisées s'élevant à **2 293 991,44 €**, contre **2 437 268,59 €** en 2007.
Cette baisse, non négligeable, confirme ainsi les objectifs de rigueur budgétaire que nous nous sommes assignés dès mars 2008.
- des charges financières (chapitre 66), elles-mêmes en diminution avec un montant de **369 763,33 €** en 2008, contre **419 165,87 €** au titre de l'exercice 2007. Cette baisse de **11,79%** a ainsi été obtenue malgré les frais financiers non négligeables réglés (**12 878,00 €**) au titre de la ligne de trésorerie qu'il a fallu souscrire lors de notre prise de fonctions dans la mesure où la trésorerie était exsangue.

2 – Les dépenses d'ordre budgétaires :

Les dépenses d'ordre budgétaires sont regroupées au niveau du chapitre globalisé 042 . Par le biais d'écritures internes, elles sont transférées en section d'investissement, en recettes.

Le montant réalisé en 2008 s'élève à **914 416,42 €**, proche de celui constaté en 2007, d'un montant de **946 349,04 €**.

B – Les recettes (annexe 2) :

1 – Les recettes réelles :

Elles sont constituées des recettes qui impactent la trésorerie de la ville, y compris les recettes de cessions d'immobilisations comptabilisées à l'article 775.

Les produits réels encaissés au titre de l'exercice 2008 atteignent **15 087 409,03 €** contre **15 064 440,03 €** en 2007.

L'augmentation ainsi réalisée s'élève à : **0,15%**.

Face à ce constat, une question mérite d'être posée à nos prédécesseurs : comment auriez-vous pu atteindre ce même niveau de recettes, alors même que vous vous êtes opposés à l'augmentation des taux de fiscalité à laquelle nous avons dû nous résoudre en avril dernier. Faute de quoi, il manquerait aujourd'hui environ **500 000,00 €** de produit.

La ventilation de ces recettes réelles entre ses principales composantes, est la suivante :

- le produit des services et du domaine (chapitre 70) qui s'élève à **1 002 018,68 €**, en légère diminution par rapport à celui de l'exercice précédent : **1 046 020,58 €**.
- les impôts et taxes (chapitre 73), avec un niveau de recettes qui atteint la somme de **10 099 841,68 €**, en progression de **6,58%** comparé à celui de l'année 2007 (**9 464 702,03 €**).

Ce poste, qui représente environ **67%** des recettes réelles de l'exercice, se compose des éléments ci-après :

- les contributions directes, pour **8 769 580,00 €** correspondant au produit des impôts locaux,
- la taxe sur les passagers, les droits de place, la taxe sur l'électricité, la taxe de séjour et les droits de mutation pour un montant cumulé de **1 330 261,68 €**.
- les dotations et participations (chapitre 74). Ce poste connaît une légère baisse, de l'ordre de 4,07% pour s'établir à la somme de **3 138 834,82 €**, contre **3 276 903,82 €** en 2007.
Cette variation résulte d'une perte de plus de **96 000,00 €** au titre des droits de mutation (article R.7482), et non pas – contrairement aux idées reçues – par un éventuel désengagement au titre de la dotation globale de fonctionnement, puisque celle-ci progresse de **18 187,00 €** par rapport à 2007. N'en déplaise à nos détracteurs....
- les autres produits de gestion courante (chapitre 75), dont le niveau atteint en 2008 (**160 214,30 €**) est en très net recul par rapport aux recettes de 2007 qui se sont élevées à **564 564,42 €**.

L'évolution ainsi constatée concerne uniquement l'article 752 « revenus des immeubles », pour lequel des recettes importantes ont été encaissées en 2007 au titre du renouvellement de droits d'occupation de locaux commerciaux du carré du Port. (montant : **430 000,00 €**).

Il convient d'ailleurs de noter l'inscription non sincère de **78 000,00 €** à cet article, au niveau

du budget adopté en janvier 2008 ; somme qu'il a fallu retirer par décision budgétaire modificative opérée par nos soins en décembre dernier!

- Les produits exceptionnels (chapitre 77). Ce poste s'élève pour 2008 à la somme de **593 478,86 €**, en progression de **7,59%** par rapport à 2007. Figurent essentiellement dans ces produits :
 - le remboursement de factures trop payées (éclairage public), pour **96 346,22 €**.
 - la cession de l'assiette foncière de l'opération « Le Chêne et l'Olivier » à la SEM La Londe, à hauteur de **440 000,00 €**.

2 – Les recettes d'ordre budgétaires :

Les recettes d'ordre budgétaires sont également globalisées au sein du chapitre 042 «opérations d'ordre de transfert entre sections» ; au terme des écritures ainsi passées, elles sont basculées en dépenses d'investissement.

Ce poste s'élève à la somme de **210 572,23 €** en 2008, correspondant à une hausse de **9,66%** par rapport à 2007 (**192 020,41 €**).

II - LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

- **A - Les dépenses d'investissement (annexe 3) :**

1 - Les dépenses réelles :

Elles sont constituées des dépenses totales (**5 547 454,05 €**), déduction faite des dépenses d'ordre (**1 613 818,96 €**), soit un montant de **3 933 635,09 €**.

Cette somme se décompose elle-même en :

- **891 361,66 €** au titre du remboursement du capital des emprunts.
- **200 200,00 €** de prise de participation liée à l'augmentation du capital de la SEM La Londe.
- **2 790 340,70 €** de dépenses d'équipement comptabilisées en opérations spécifiques (p.20 à 33 du compte administratif).
- **51 732,73 €** d'autres dépenses d'investissement.

Il est intéressant de noter la progression de l'ordre de **16,22%** affectant les dépenses des opérations d'équipement 2008, par rapport à celles constatées en 2007. Ce mouvement d'augmentation des investissements liés aux acquisitions et travaux a ainsi été mis en œuvre par nos soins, grâce aux décisions budgétaires modificatives de juillet et décembre 2008.

2 - Les dépenses d'ordre budgétaires :

Ces dépenses qui s'élèvent à **1 613 818,96 €** peuvent être ventilées de la façon suivante :

- **210 572,23 €** se rapportant aux opérations d'ordre de transfert entre sections (recettes de fonctionnement)
- **1 403 246,73 €** correspondant à des opérations dites «patrimoniales», qui nécessitent une inscription au budget et l'émission de mandats et de titres, sans impact sur le résultat.

A titre indicatif, il est précisé que l'essentiel de ces mouvements concerne l'intégration de l'opération immobilière«le Chêne et l'olivier», pour un montant de **1 340 890,91 €**.

- **B - Les recettes d'investissement (annexe 4) :**

Les recettes totales d'investissement s'élèvent à la somme de **5 397 050,35 €**, contre **4 057 966,35 €** en 2007.

Le montant 2008 se décompose de la façon suivante :

- **1 - Les recettes réelles (3 079 387,20 €)** qui comprennent :
 - **981 181,03 €** au titre de subventions d'investissement reçues dont **791 884,50 €** en provenance du Conseil Général du Var. Pour mémoire, la Ville a encaissé **223 704,09 €** du Département en 2007, soit 3,5 fois moins.
 - **500 000,00 €** d'emprunts, qui ont permis de financer **2 842 073,43 €** de dépenses d'équipement.

En 2007, une somme de **1 000 000,00 €** a été contractée pour financer **3 237 408,92 €** de dépenses.

L'encours de dette de la ville a ainsi baissé en 2008 puisque le remboursement effectué (**891 361,66 €**) est supérieur à l'emprunt souscrit (**500 000,00 €**).

- **1 660 438,76 €** de dotations, fonds divers et réserves, dont **463 619,00 €** de remboursement du fonds de compensation de la T.V.A, **205 552,00 €** au titre de la taxe locale d'équipement et **991 267,76 €** de crédits affectés en réserves.

- **2 - Les recettes d'ordre (2 317 663,15 €) :**

Celles-ci comprennent les recettes d'ordre de transfert entre sections d'un montant de **914 416,42 €** et les recettes patrimoniales pour **1 403 246,73 €**, strictement égales aux dépenses patrimoniales constatées au cours du même exercice.

- **C - Le solde d'exécution**

Il s'agit d'un solde d'exécution négatif qui s'élève, pour 2008, à la somme de **1 539 710,14 €**, hors crédits de restes à réaliser.

Le déficit présenté par cette section apparaît ainsi normal, dans la mesure où les sommes inscrites dans le budget au titre du « virement » (chapitre 021 en recettes et 023 en dépenses) ne font pas l'objet de réalisation, en application de l'instruction budgétaire et comptable en vigueur .

La décision d'affectation du résultat, effectuée par délibération en date de ce jour, permettra de couvrir ce solde grâce à la dotation de **1 430 000,00 €** au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés».

Il convient également de noter que le solde de **1 539 710,14 €** provient :

- d'un solde négatif reporté de 2007 de **1 389 306,44 €**
- d'un différentiel recettes-dépenses de 2008 égal à **150 403,70 €**.

Monsieur Alain CASTEL : *Monsieur MARTINEZ vous nous avez indiqué que les charges de personnel représentaient 54% des dépenses de fonctionnement alors que la moyenne nationale pour des communes de strate identique est de 51%. Pour ce qui concerne notre gestion, cela correspondait un choix politique, c'est à dire faire en interne et non pas recourir à des entreprises. Ainsi, par exemple, avions nous remunicipalisé la mise en place du balisage des plages autrefois confié à une entreprise.*

Monsieur le Maire : *oui, en effet c'était un choix politique, les Lonnais se souviennent aussi du petit train et de ses 30 000,00 euros de déficit annuel.*

Monsieur Alain CASTEL : *par ailleurs nous nous réjouissons du fait que vous n'empruntiez que très peu. Cela dit l'année n'est pas terminée. Je rappelle aussi qu'en deux mandats, nous avons tout de même divisé la dette par deux.*

Monsieur Bernard MARTINEZ : *à titre d'information et concernant les chiffres de la dette il est intéressant de comparer les investissements correspondants :*

Monsieur Bernard ROSSI : *contrairement à ce que vous dites la municipalité précédente à beaucoup investi par exemple à la station d'épuration ou dans la réfection de la voirie (rire de l'assemblée).*

Monsieur Alain CASTEL : *je me félicite enfin que vous ayez parlé de trésorerie et non plus de caisse vide. Ce n'est pas pareil !*

Madame Béatrice CALIZZANO :

Monsieur Bernard MARTINEZ :

- un excédent de CAF, ça n'a rien à voir avec la trésorerie.

- l'augmentation d'impôts n'a rien à voir, il manquait 500 000,00 euros dans l'équilibre du budget 2008.

Deux solutions : emprunt
augmentation d'impôts

Monsieur François de CANSON, MAIRE, est sorti de la salle et ne prend pas part aux votes.

OBJET : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2008 DE LA COMMUNE

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE-LES-MAURES,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

DECIDE que le compte de gestion de la Commune dressé pour l'exercice 2008 par le Monsieur le Receveur Municipal, Trésorier de Hyères, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 22

Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Sandrine MARTINAT - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - Conseillers Municipaux Délégués.

Monsieur Philippe ABRAN, Conseiller Municipal.

ABSTENTION : 6

**Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain CASTEL - Monsieur Bernard ROSSI - Madame Mireille ARNAUD - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO - Mademoiselle Karen SIMPOIS ,
Conseillers Municipaux.**

OBJET : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008 DE LA VILLE.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DELIBERANT sur le compte administratif de l'exercice 2008 dressé par l'ordonnateur,

VU le compte de gestion de l'exercice 2008 dressé par le comptable,

APRÈS en avoir délibéré,

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 22

Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre

SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Sandrine MARTINAT - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - Conseillers Municipaux Délégués.

Monsieur Philippe ABRAN, Conseiller Municipal.

ABSTENTION : 6

**Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain CASTEL - Monsieur Bernard ROSSI - Madame Mireille ARNAUD - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO - Mademoiselle Karen SIMPOIS ,
Conseillers Municipaux.**

APPROUVE le compte administratif 2008, dont la balance générale est arrêtée comme suit (voir annexe ci-jointe).

RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser.

ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés dans le document joint.

OBJET : BUDGET COMMUNAL - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2008

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M.14, il y a lieu après le vote du compte administratif, d'affecter le résultat qui s'élève à la somme de : **2 217 023.97 euros**.

Compte tenu des règles applicables en la matière, il est proposé d'opérer la répartition suivante, qui a ainsi fait l'objet d'une reprise anticipée lors de l'adoption du budget primitif de l'exercice 2009 :

– R.002« Résultat de fonctionnement reporté » :	786 793.97 euros
– R.1068« Excédents de fonctionnement capitalisés » :	1 430 000.00 euros

	2 217 023.97 euros

Le solde d'exécution d'investissement déficitaire, d'un montant de **1 539 710.14 euros**, a également fait l'objet d'un simple report en section d'investissement à la ligne budgétaire codifiée D.001 « Résultat d'Investissement reporté » du budget primitif 2009.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 22

Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Sandrine MARTINAT - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - Conseillers Municipaux Délégués.

Monsieur Philippe ABRAN, Conseiller Municipal.

ABSTENTION : 6

**Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Alain CASTEL - Monsieur Bernard ROSSI - Madame Mireille ARNAUD - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO - Mademoiselle Karen SIMPOIS ,
Conseillers Municipaux.**

APPROUVE l'affectation du résultat de fonctionnement 2008, telle que définie ci-dessus.

Monsieur Alain CASTEL quitte la séance à 17h53 et donne pouvoir à Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO.

**OBJET : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2008
DU SERVICE ANNEXE DE L'EAU**

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE-LES-MAURES,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

DECIDE que le compte de gestion du service annexe de l'Eau dressé pour l'exercice 2008 par Monsieur le Receveur Municipal, Trésorier de Hyères, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 22

Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Sandrine MARTINAT - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - Conseillers Municipaux Délégués.

Monsieur Philippe ABRAN, Conseiller Municipal.

ABSTENTION : 5 + 1P

Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Bernard ROSSI - Madame Mireille ARNAUD - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+1P) - Mademoiselle Karen SIMPOIS , Conseillers Municipaux.

**OBJET : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008
DU SERVICE ANNEXE DE L'EAU**

APRÈS s'être fait présenter en détail le compte administratif 2008 du service annexe de l'Eau par Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances,

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE-LES-MAURES,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

ADOPTE le compte administratif 2008 du service annexe de l'Eau, dont la balance générale est arrêtée comme suit (voir annexe ci-jointe).

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 22

Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint - Madame

Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Sandrine MARTINAT - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - Conseillers Municipaux Délégués.

Monsieur Philippe ABRAN, Conseiller Municipal.

ABSTENTION : 5 + 1P

Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Bernard ROSSI - Madame Mireille ARNAUD - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+1P) - Mademoiselle Karen SIMPOIS, Conseillers Municipaux.

<p style="text-align: center;">OBJET : BUDGET DU SERVICE ANNEXE DE L'EAU - AFFECTATION DU RESULTAT 2008</p>

L'adoption du compte administratif 2008 du service annexe de l'Eau faite ce jour, a permis d'arrêter le résultat d'exploitation qui s'élève à la somme de : **169 963.89 euros**

Conformément à l'instruction comptable M49 en vigueur, il convient de procéder à l'affectation de cette somme sur la base de la décision de reprise anticipée du résultat, effectuée par délibération du Conseil Municipal en date du 27 mars dernier.

Par ailleurs, s'agissant du résultat excédentaire de clôture de la section d'investissement, qui ne constitue qu'un solde d'exécution du budget, il a également fait l'objet d'un report pur et simple au budget primitif 2009 (ligne 001 : **315 182.15 euros**).

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 22

Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Sandrine MARTINAT - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - Conseillers Municipaux Délégués.

Monsieur Philippe ABRAN, Conseiller Municipal.

ABSTENTION : 5 + 1P

Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Bernard ROSSI - Madame Mireille ARNAUD - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+1P) - Mademoiselle Karen SIMPOIS, Conseillers Municipaux.

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation 2008 comme suit :

- R.002 : « Résultat d'exploitation reporté » :

169 963.89 euros

<p style="text-align: center;">OBJET : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2008 DU SERVICE ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT</p>

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE-LES-MAURES,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

DECIDE que le compte de gestion du service annexe de l'Assainissement dressé pour l'exercice 2008 par Monsieur le Receveur Municipal, Trésorier de Hyères, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 22

Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Sandrine MARTINAT - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - Conseillers Municipaux Délégués.

Monsieur Philippe ABRAN, Conseiller Municipal.

ABSTENTION : 5 + 1P

Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Bernard ROSSI - Madame Mireille ARNAUD - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+1P) - Mademoiselle Karen SIMPOIS, Conseillers Municipaux.

<p>OBJET : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008 DU SERVICE ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT</p>

APRES s'être fait présenter en détail le compte administratif 2008 du service annexe de l'Assainissement par Monsieur l'Adjoint aux Finances,

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE-LES-MAURES,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

ADOPTE le compte administratif 2008 du service annexe de l'Assainissement, dont la balance générale est arrêtée comme suit (voir annexe ci-jointe).

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 22

Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Sandrine MARTINAT - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - Conseillers Municipaux Délégués.

Monsieur Philippe ABRAN, Conseiller Municipal.

ABSTENTION : 5 + 1P

Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Bernard ROSSI - Madame Mireille ARNAUD - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+1P) - Mademoiselle Karen SIMPOIS, Conseillers Municipaux.

**OBJET : BUDGET DU SERVICE ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT -
AFFECTATION DU RESULTAT 2008**

L'adoption du compte administratif 2008 du service annexe de l'Assainissement faite ce jour, a permis d'arrêter le résultat d'exploitation qui s'élève à la somme de : **183 569.86 euros**
Conformément à l'instruction comptable M49 en vigueur, il convient de procéder à l'affectation de cette somme sur la base de la décision de reprise anticipée du résultat, effectuée par délibération du Conseil Municipal en date du 27 mars dernier.
Par ailleurs, s'agissant du résultat excédentaire de clôture de la section d'investissement, qui ne constitue qu'un solde d'exécution du budget, il a également fait l'objet d'un report pur et simple au budget primitif 2009 (ligne 001 : 112 863.25 euros).

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 22

Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Sandrine MARTINAT - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - Conseillers Municipaux Délégués.

Monsieur Philippe ABRAN, Conseiller Municipal.

ABSTENTION : 5 + 1P

Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Bernard ROSSI - Madame Mireille ARNAUD - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+1P) - Mademoiselle Karen SIMPOIS, Conseillers Municipaux.

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation 2008 comme suit :

-R.002 : « Résultat d'exploitation reporté » : 183 569.86 euros

**OBJET : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2008
DU SERVICE ANNEXE DU PORT**

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE-LES-MAURES,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

DECIDE que le compte de gestion du service annexe du Port dressé pour l'exercice 2008 par le comptable public de Hyères, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 22

Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Sandrine MARTINAT - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND -

Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - Conseillers Municipaux Délégués.

Monsieur Philippe ABRAN, Conseiller Municipal.

ABSTENTION : 5 + 1P

Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Bernard ROSSI - Madame Mireille ARNAUD - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+1P) - Mademoiselle Karen SIMPOIS, Conseillers Municipaux.

**OBJET : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008
DU SERVICE ANNEXE DU PORT**

APRES s'être fait présenter en détail le compte administratif 2008 du service annexe du Port par Monsieur l'Adjoint au Maire, délégué au Port,

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE-LES-MAURES,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

ADOpte le compte administratif 2008 du service annexe du Port, dont la balance générale est arrêtée comme suit (voir annexe ci-jointe).

VOTE : ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 22

Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Sandrine MARTINAT - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - Conseillers Municipaux Délégués.

Monsieur Philippe ABRAN, Conseiller Municipal.

ABSTENTION : 5 + 1P

Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Bernard ROSSI - Madame Mireille ARNAUD - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+1P) - Mademoiselle Karen SIMPOIS, Conseillers Municipaux.

**OBJET : BUDGET DU PORT -
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2008**

L'adoption du compte administratif 2008 du Port faite ce jour, a permis d'arrêter le résultat d'exploitation qui s'élève à la somme de : **538 175.06 euros**

Conformément à l'instruction comptable M4 en vigueur, il convient de procéder à l'affectation de cette somme sur la base de la décision de reprise anticipée du résultat, effectuée par délibération du Conseil Municipal en date du 27 mars dernier.

Par ailleurs, s'agissant du résultat déficitaire de clôture de la section d'investissement, qui ne constitue qu'un solde d'exécution du budget, il a également fait l'objet d'un report pur et simple au budget primitif 2009 (ligne D.001 : 126 549.27 euros).

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 22

Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Sandrine MARTINAT - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - Conseillers Municipaux Délégués.

Monsieur Philippe ABRAN, Conseiller Municipal.

ABSTENTION : 5 + 1P

Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Bernard ROSSI - Madame Mireille ARNAUD - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+1P) - Mademoiselle Karen SIMPOIS, Conseillers Municipaux.

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation 2008 comme suit :

- R.002 : « Résultat d'exploitation reporté » :	342 812.06 euros
- R.1068 : « Réserves diverses » :	195 363.00 euros

**OBJET : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2008
DU SERVICE ANNEXE DES POMPES FUNEBRES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE-LES-MAURES,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

DECIDE que le compte de gestion du service annexe des Pompes Funèbres dressé pour l'exercice 2008 par Monsieur le Receveur Municipal, Trésorier de Hyères, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 22

Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Sandrine MARTINAT - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - Conseillers Municipaux Délégués.

Monsieur Philippe ABRAN, Conseiller Municipal.

ABSTENTION : 5 + 1P

Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Bernard ROSSI - Madame Mireille ARNAUD - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+1P) - Mademoiselle Karen SIMPOIS, Conseillers Municipaux.

**OBJET : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008
DU SERVICE ANNEXE DES POMPES FUNEBRES**

APRES s'être fait présenter en détail le compte administratif 2008 du service annexe des Pompes Funèbres par Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances,

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE-LES-MAURES,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

ADOPTÉ le compte administratif 2008 du service annexe des Pompes Funèbres, dont la balance générale est arrêtée comme suit (voir annexe ci-jointe).

VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POUR : 22

Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Sandrine MARTINAT - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - Conseillers Municipaux Délégués.

Monsieur Philippe ABRAN, Conseiller Municipal.

ABSTENTION : 5 + 1P

Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Bernard ROSSI - Madame Mireille ARNAUD - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+1P) - Mademoiselle Karen SIMPOIS, Conseillers Municipaux.

Monsieur François de CANSON, Maire, fait son retour pour siéger à nouveau au sein de l'assemblée.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – COMPLÉMENT.

Il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'affectation de subventions exceptionnelles ou complémentaires aux associations, selon le détail ci-dessous :

–subventions exceptionnelles :

- Lyre/Espace Musical Londais :	4 800,00 euros
- Club de Scrabble :	<u>300,00 euros</u>
TOTAL :	5 100,00 euros

–subventions de fonctionnement :

- ESCAL – section basket-ball :	4 000,00 euros
- Club cibiste :	<u>250,00 euros</u>
TOTAL :	4 250,00 euros

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POUR : 28 +1P

Monsieur François de CANSON, MAIRE - Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO -

*Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Sandrine MARTINAT - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - Conseillers Municipaux Délégués.
Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Bernard ROSSI - Madame Mireille ARNAUD - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+1P) - Mademoiselle Karen SIMPOIS - Monsieur Philippe ABRAN, Conseillers Municipaux.*

**OBJET : DETERMINATION DU MONTANT DU LOYER
D'UN LOGEMENT COMMUNAL.**

Madame Nicole SCHATZKINE expose :

La Ville dispose, dans son parc immobilier, de trois logements situés 1, rue Joseph Laure, et occupés par des personnels enseignants.

Deux de ces logements de type T4 sont actuellement loués à des professeurs des écoles, qui acquittent ainsi un loyer auprès de la SEM La Londe, dans le cadre du mandat de gestion confié par la Ville à cette Société.

Le troisième appartement de type T3, d'une superficie d'environ 65m², est occupé au titre de logement de fonction, par une institutrice ayant-droit. Cette personne, appelée à changer de statut en septembre prochain, va ainsi devenir professeur des écoles.

Il est donc proposé de déterminer le montant du loyer correspondant à l'occupation de ce logement, et d'établir un bail de location avec la personne actuellement en place.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 28 +1P

Monsieur François de CANSON, MAIRE - Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Sandrine MARTINAT - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - Conseillers Municipaux Délégués.

Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Bernard ROSSI - Madame Mireille ARNAUD - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+1P) - Mademoiselle Karen SIMPOIS - Monsieur Philippe ABRAN, Conseillers Municipaux.

DECIDE de fixer à la somme de trois cents euros, le montant du loyer mensuel du logement communal de type T3, situé 1 rue Joseph Laure,

PRECISE que ce loyer pourrait être applicable dès le mois de septembre prochain, dans le cadre de la passation d'un bail de location conforme aux dispositions applicables en la matière.

**OBJET : REMPLACEMENT D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL
AUPRES DE LA CAISSE DES ECOLES.**

Monsieur le Maire expose :

Qu'il a reçu un courrier daté du 08 juin 2009 de Madame Mireille ARNAUD, Conseillère Municipale l'informant de sa démission du Comité de la Caisse des Écoles, ceci par manque de disponibilité.

De ce fait il convient pour le Conseil Municipal de désigner un nouveau représentant en remplacement de Madame Mireille ARNAUD démissionnaire.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder au vote à main levée.

DÉCLARATIONS DE CANDIDATURES :

–Madame Béatrice CALIZZANO

–Monsieur Philippe ABRAN

SCRUTIN À MAINS LEVÉES :

votants : 29

–Madame Béatrice CALIZZANO : 5 + 1P

Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Bernard ROSSI - Madame Mireille ARNAUD - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+1P) - Mademoiselle Karen SIMPOIS, Conseillers Municipaux.

–Monsieur Philippe ABRAN : 23

Monsieur François de CANSON, MAIRE - Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Sandrine MARTINAT - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - Conseillers Municipaux Délégués.

Monsieur Philippe ABRAN, Conseiller Municipal.

Monsieur Philippe ABRAN est déclaré élu comme représentant du Conseil Municipal à la Caisse des Écoles.

<p style="text-align: center;">OBJET : BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES DE L'EXERCICE 2008</p>

Monsieur le MAIRE expose :

Les dispositions de l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales imposent à l'assemblée délibérante de se prononcer, chaque année, sur le bilan de la politique foncière conduite par la collectivité, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention établie avec la Ville ; ce bilan devant être annexé au compte administratif de la Commune.

Il est par ailleurs précisé que les acquisitions et cessions à prendre en compte sont celles qui ont été effectuées pendant l'exercice budgétaire retracé par le compte administratif auquel le bilan sera annexé; la date de transfert de propriété à prendre en compte est celle de l'échange de consentement sur la chose et le prix, et non celle de la signature de l'acte authentique ou celle du paiement.

L'annexe ci-jointe donne le détail des opérations d'acquisitions et de cessions d'immeubles et de droits réels immobiliers, effectuées par la Commune et intervenues au cours de l'exercice 2008.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

PREND ACTE du bilan de la Ville relatif aux acquisitions et cessions d'immeubles et de droits réels immobiliers, pour l'exercice 2008.

OBJET : BILAN D'ACTIVITE 2008 DE L'OFFICE DE TOURISME.

Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe au Maire, expose :

Les dispositions de l'article R 133-13 du Code du Tourisme stipulent que «Le Directeur fait chaque année un rapport sur l'activité de l'Office qui est soumis au Comité de Direction par le président, puis au Conseil municipal».

Ce document, établi au titre de l'exercice 2008, vient de faire l'objet d'une présentation devant le Comité de Direction de la structure, réunie le 17 juin dernier ; il doit désormais être soumis aux membres de l'assemblée délibérante.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE-LES-MAURES,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité 2008 de l'office de tourisme, effectuée ce jour par Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe au Maire, chargée du tourisme, de la vie associative et de la jeunesse.

**OBJET : SERVICE DE L'EAU :
RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE EXERCICE 2008.**

Monsieur Patrick THERET, Conseiller Municipal Délégué, expose :

En application de la Loi N° 95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de services publics, Monsieur Patrick THERET donne lecture du rapport du délégataire pour l'exercice 2008 du service de distribution publique de l'eau potable.

Ce rapport est consultable en Mairie au bureau n°107.

Il s'agit d'une simple information donnée au Conseil qui ne donnera pas lieu à vote.

**OBJET : SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT :
RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE EXERCICE 2008.**

Monsieur Patrick THERET, Conseiller Municipal Délégué, expose :

En application de la Loi N° 95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de services publics, Monsieur Patrick THERET donne lecture du rapport annuel du délégataire pour l'exercice 2008 du service de l'assainissement.

Ce rapport est consultable en Mairie au bureau n°107.

Il s'agit d'une simple information donnée au Conseil qui ne donnera pas lieu à vote.

**OBJET : RAPPORT ANNUEL 2008 CONCERNANT LE SERVICE DE COLLECTE,
DE TRANSFERT ET DE TRAITEMENT DES DECHETS URBAINS.**

Par délibération du 10 juin 2009, le comité Syndical du **SIVOM** Bormes les Mimosas/Le Lavandou/La Londe les Maures a donné un avis favorable concernant le rapport annuel 2008 relatif à la collecte, au transfert et au traitement des déchets urbains.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre des dispositions mises en place par le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 qui prévoit, en outre, la communication de ce rapport au Conseil Municipal de chacune des communes membres du Syndicat.

Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe, présente à l'assemblée délibérante les principales données et faits significatifs figurant dans le rapport transmis par le **SIVOM**.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES,

PREND ACTE de la présentation du rapport 2008 du SIVOM concernant le service de collecte, de transfert et de traitement des déchets urbains comprenant divers indicateurs techniques et financiers.

**OBJET : INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR
MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS
RECUES AU TITRE DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES
COLLECTIVITES TERRITORIALES).**

Conformément à l'Article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
il est rendu compte des décisions par délégation établies par Monsieur le Maire :

Il s'agit d'une simple information donnée au Conseil qui ne donnera pas lieu à vote.

**Question de Madame CALIZZANO concernant la décision n°10/09 :
décision d'ester en justice**

En réponse à la question concernant La SCI Parc Résidentiel des Maures, cette décision consiste à autoriser le Maire à ester en justice.

En effet, cette SCI a déposé un certificat d'urbanisme pré-opérationnel le 12/11/2008 lequel a reçu une réponse négative de la commune; les terrains concernés, situés dans les Maures, au nord de la voie rapide, étant classés au POS en zone ND – il s'agit d'espaces boisés classés.

A la suite de ce certificat d'urbanisme négatif, la SCI a déposé un recours gracieux auquel, là encore, la commune a donné une réponse négative.

La SCI a alors formé un recours devant le Tribunal Administratif, l'objet de la décision par délégation est donc de permettre à la Commune de présenter un mémoire en défense.

**OBJET : AVENANT AU CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE – CONVENTION
D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT 2008-2011.**

Madame Nicole SCHATZKINE expose :

La Commune et la Caisse d'Allocations Familiales ont adopté en 2008 une convention d'objectifs et de financement pour la période 2008-2011, se rapportant au dispositif mis en œuvre dans le cadre de la politique d'accueil et de loisirs des enfants et des jeunes.

A ce titre, et afin de pouvoir bénéficier de participations versées par la Mutualité Sociale Agricole pour les bénéficiaires de ce régime qui fréquentent les structures municipales concernées (Jardin des enfants, CLSH, etc ...), il convient d'établir une modification au contrat en cours, sous la forme d'un avenant.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES,
APRES EN AVOIR DELIBERE**

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 28 +1P

Monsieur François de CANSON, MAIRE - Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe - Monsieur

**Gérard AUBERT, 2° Adjoint - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Sandrine MARTINAT - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - Conseillers Municipaux Délégués.
Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Bernard ROSSI - Madame Mireille ARNAUD - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+1P) - Mademoiselle Karen SIMPOIS - Monsieur Philippe ABRAN, Conseillers Municipaux.**

DECIDE d'adopter un avenant au contrat Enfance – Jeunesse conclu avec la Caisse d'Allocation Familiales, selon les modalités figurant dans le document ci-annexé.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette pièce.

OBJET : SUPPRESSION DE LA VOIRIE RURALE D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL, DIT DE TOULON AU FORT DE BRÉGANÇON, AU LIEUDIT « LES BORMETTES », EN VUE DE SA VENTE AU PROPRIÉTAIRE RIVERAIN.

Monsieur AUBERT, 2° Adjoint, rappelle au Conseil Municipal que, par délibération en date du 27 mars 2009, a été accepté le principe de la suppression de la voirie rurale du tronçon de chemin rural dit « de Toulon au Fort de Brégançon », au lieudit « les Bormettes », en vue de sa vente au propriétaire riverain.

L'enquête publique imposée par le Code Rural s'est déroulée du 23 avril au 11 mai 2009.

Monsieur AUBERT présente le rapport du Commissaire Enquêteur en date du 18 mai 2009 et explique que les conclusions de l'enquête sont favorables à cette suppression et à la vente.

Monsieur AUBERT demande donc à l'Assemblée Municipale d'entériner la suppression de la voirie rurale du tronçon de chemin prévu à l'enquête publique, d'ordonner son aliénation et de l'autoriser à poursuivre la procédure prescrite par le Code Rural, pour aboutir à la passation de l'acte de vente au prix indiqué par le Service des Domaines.

Comme le prévoit l'article L.161-10 du Code Rural, « lorsque l'aliénation est ordonnée, les propriétaires riverains sont mis en demeure d'acquérir les terrains attenants à leurs propriétés ; Si, dans le délai d'un mois à dater de l'avertissement, les propriétaires riverains n'ont pas déposé leur soumission ou si leurs offres sont insuffisantes, il est procédé à l'aliénation des terrains selon les règles suivies pour la vente des propriétés communales ».

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 23

Monsieur François de CANSON, MAIRE - Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Sandrine MARTINAT - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - Conseillers Municipaux Délégués.

Monsieur Philippe ABRAN, Conseiller Municipal.

ABSTENTION : 5 +1P

Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Bernard ROSSI - Madame Mireille ARNAUD - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+1P) - Mademoiselle Karen SIMPOIS, Conseillers Municipaux.

–**DÉCIDE** la suppression de la voirie rurale du tronçon de chemin rural dit « de Toulon au Fort de Brégançon », au lieudit « Les Bormettes », sise entre la promenade des Anamites et la RD 42a, ainsi qu'elle figure au dossier d'enquête,

–**ORDONNE** l'aliénation de la partie prévue à l'enquête publique susvisée, au prix fixé par le Service des Domaines.

<p align="center">OBJET : ACQUISITIONS DE PARCELLES DE TERRAIN PAR LA COMMUNE - CHEMIN DU PANSARD.</p>

Monsieur François de CANSON, MAIRE, sort de la salle avant l'étude de cette question et ne prend pas part au vote.

Monsieur Gérard AUBERT expose :

Dans le cadre du projet d'extension de l'assiette de la voie dénommée «Chemin du Pansard», destinée à la création d'un cheminement piétonnier, il est prévu l'acquisition de différents espaces, représentant une superficie totale de 1 320 m².

Les deux propriétaires privés concernés ont fait part de leur accord pour céder à la Commune les emprises nécessaires à l'élargissement projeté ; l'espace dont il s'agit, de forme linéaire, est situé côté gauche de la voie existante (direction rond point du Général Ducourneau), conformément au plan ci-joint.

Ce transfert de propriété pourrait ainsi intervenir à titre gratuit, par voie d'actes notariés dressés par Maître MATHIEU-LAFOND, Notaire à Saint Martin de Crau.

Le Service de France Domaine, consulté par la Ville afin de déterminer la valeur vénale de ces biens nonobstant le caractère facultatif de cette démarche compte tenu du montant de la transaction, a émis son avis le 21 mars 2009. L'estimation correspondante est établie sur la base d'une valeur de 50,00 €/m² environ.

Il est par ailleurs précisé que les documents d'arpentage à réaliser et les actes notariés à établir seront pris en charge par le budget communal.

Dans ces conditions, il est proposé à l'assemblée de se prononcer sur ce dossier et, en **conséquence** :

- **D'APPROUVER** le principe de l'acquisition par la Commune de La Londe Les Maures, à titre gratuit, de parcelles de terrain selon le détail ci-dessous :

*** Propriété de Madame Jeannie de CANSON :**

751 m², à détacher des parcelles cadastrées section BY, n°287 et n°289,

*** Propriété de Monsieur Pierre-Louis de CANSON :**

569 m², à détacher des parcelles cadastrées section BY, n°284 et n°288,

- **D'AUTORISER**, Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint au Maire, délégué à l'urbanisme et aux travaux, à signer les actes notariés à intervenir,

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 27 + 1P

Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle

Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Sandrine MARTINAT - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - Conseillers Municipaux Délégués.

Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Bernard ROSSI - Madame Mireille ARNAUD - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+1P) - Mademoiselle Karen SIMPOIS - Monsieur Philippe ABRAN, Conseillers Municipaux.

ADOPTE les propositions ci-dessus.

Monsieur le MAIRE ayant quitté la salle avant cette question n'a pas pris part au vote.

Monsieur Bernard ROSSI : cela est une bonne chose pour la sécurité, je regrette que lorsqu'il était dans l'opposition Monsieur François de CANSON ait voté contre le principe de ces travaux.

Monsieur Gérard AUBERT : ce que vous dites est inexact, les faits sont différents, je rappelle que vous aviez engagé des travaux sur une propriété privée sans autorisation préalable ce qui constitue une voie de fait. Ceci faisait suite, d'ailleurs, à un contentieux que vous aviez cru devoir engager contre la famille De CANSON dans le même secteur, contentieux que vous avez naturellement perdu et qui a coûté fort cher à la commune en frais d'avocat.

<p>OBJET : RECONSTRUCTION DU PREAU DE L'ECOLE OSWALD – AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA DECLARATION PREALABLE DES TRAVAUX.</p>

Sur proposition de **Monsieur le Maire,**

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES

VU l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article R 421-17 du Code de l'Urbanisme soumettant à déclaration préalable les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'un bâtiment existant.

CONSIDERANT les travaux de reconstruction du préau de l'école OSWALD.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 28 +1P

Monsieur François de CANSON, MAIRE - Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Sandrine MARTINAT - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - Conseillers Municipaux Délégués.

Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Bernard ROSSI - Madame Mireille ARNAUD - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+1P) - Mademoiselle Karen SIMPOIS - Monsieur Philippe ABRAN, Conseillers Municipaux.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer et à déposer la déclaration préalable des travaux ayant pour objet la reconstruction du préau de l'école OSWALD.

OBJET : AVENANT A LA CONVENTION D'AMENAGEMENT CONCLUE AVEC LA SEM DE LA LONDE POUR L'OPERATION « LE CHENE ET L'OLIVIER ».

Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint, expose le rapport suivant :

Par délibération n° 106/05 du 1^{er} juin 2005, l'assemblée communale a décidé de retenir l'offre présentée par la Société d'Economie Mixte de La Londe, dans le cadre de l'opération d'aménagement du centre-ville et de création d'équipements publics (quartier Oswald).

Il était ainsi prévu la réalisation des ouvrages suivants :

- des logements locatifs et des logements en accession à la propriété
- des locaux à usage de bureaux
- un parc de stationnement de véhicules
- une place publique et une voie nouvelle de liaison.

Le 6 mai 2006, le Conseil Municipal a défini les modalités de répartition du coût des équipements entre les deux maîtres d'ouvrages : la Ville et la SEM.

Puis, par délibérations du 6 novembre 2006 et du 28 janvier 2008, deux avenants à la convention publique d'aménagement de juin 2005 ont été approuvés, qui avaient pour objet des modifications du programme et de l'enveloppe financière initiale.

Au terme des opérations réalisées dans le cadre des marchés de travaux signés par la SEM, et conformément au dispositif adopté par l'assemblée le 20 mai dernier se rapportant au permis de construire modificatif du programme « Le Chêne et l'Olivier », il convient d'adopter ce jour les modifications suivantes, dans le cadre d'un troisième avenant à la convention d'aménagement en cours :

–la non réalisation de la place publique et de la voie de liaison, tels que ces ouvrages étaient prévus initialement ; la dalle de béton brut actuelle sera livrée en l'état, sans aucun autre aménagement, et interdite au stationnement des véhicules (28 places y étaient prévues)

–le non achèvement du parc de stationnement situé en sous-sol, au droit de la dalle en béton. En effet, le projet de réalisation d'un bâtiment sur une partie de la dalle en surface ne manquera pas d'avoir des conséquences sur cette partie, avec notamment des reprises de structures.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 23

Monsieur François de CANSON, MAIRE - Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Sandrine MARTINAT - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - Conseillers Municipaux Délégués.

Monsieur Philippe ABRAN, Conseiller Municipal.

ABSTENTION : 5 + 1P

Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Bernard ROSSI - Madame Mireille ARNAUD - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+1P) - Mademoiselle Karen SIMPOIS - Conseillers Municipaux.

ADOPTE le projet d'avenant n°3 à la convention publique d'aménagement conclue entre la Commune et la SEM de La Londe.

AUTORISE Madame Nicole SCHATZKINE, Premier Adjoint au Maire, à signer ce document.

QUESTIONS STATUTAIRES RELATIVES AUX PERSONNELS

Madame Nicole SCHATZKINE expose :

Modification au tableau des effectifs budgétaires : création d'un emploi d'adjoint administratif de 1ère classe : suite réussite à examen professionnel pour une nomination au 1^{er} décembre 2009.

CREATION DE POSTES SAISONNIERS OU OCCASIONNEL:

SERVICE DU PORT :

- 1 emploi d'Adjoint technique de 2ème classe, non-titulaire, à temps complet, à compter du 1er août 2009 (Indice BRUT 297 -Indice MAJORE 290) pour un besoin saisonnier.

CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL :

- 3 emplois d'Adjoints techniques de 2ème classe, non-titulaires, à temps complet, à compter du 1er juillet 2009 (Indice BRUT 297 - Indice MAJORE 290) pour un besoin saisonnier.

CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT "LES MOUSSIS":

DU 03 JUILLET AU 31 JUILLET 2009 INCLUS :

- 03 emplois d'adjoints d'animation de 2ème classe à temps complet, pour un besoin saisonnier.

(Nouveaux recrutements eu égard au nombre important d'enfants inscrits).

SERVICE COMMUNICATION :

- 1 emploi d'Adjoint administratif de 2ème classe, non-titulaire, à temps complet, à compter du 1er juillet 2009 (Indice BRUT 297 - Indice MAJORE 290) pour un besoin occasionnel

SERVICE URBANISME :

- 1 emploi d'Adjoint administratif de 2ème classe, à temps complet, à compter du 1er août 2009 (Indice BRUT 297 -Indice MAJORE 290) pour un besoin saisonnier.

MODIFICATION AU TABLEAU DES EFFECTIFS BUDGÉTAIRES :

- création d'un emploi d'adjoint administratif de 1ère classe : (réussite examen professionnel)
- création d'un emploi d'Edicateur des APS de 2ème classe : (réussite concours)

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 28 +1P

Monsieur François de CANSON, MAIRE - Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Sandrine MARTINAT - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - Conseillers Municipaux Délégués.

Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Bernard ROSSI - Madame Mireille ARNAUD - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+1P) - Mademoiselle Karen SIMPOIS - Monsieur Philippe ABRAN, Conseillers Municipaux.

QUESTIONS DIVERSES

OBJET : ACCEPTATION D'UN DON.

Il est exposé le rapport suivant :

Le Rotary-Club vient tout récemment de procéder à la remise d'un chèque de 1 600,00 € au profit de la Commune.

Ce don est destiné à financer l'achat d'un défibrillateur par la Ville, qui serait mis à disposition du public dans un lieu à définir.

Afin de pouvoir procéder à l'encaissement de cette somme, l'assemblée communale est invitée à se prononcer sur l'acceptation de ce don.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES

APRES EN AVOIR DELIBERE,

POUR : 28 +1P

Monsieur François de CANSON, MAIRE - Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ, 6° Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL, 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Patrick THERET - Madame Sandrine MARTINAT - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - Conseillers Municipaux Délégués.

Madame Béatrice CALIZZANO - Monsieur Bernard ROSSI - Madame Mireille ARNAUD - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+1P) - Mademoiselle Karen SIMPOIS - Monsieur Philippe ABRAN, Conseillers Municipaux.

DECIDE d'accepter le don du Rotary-Club de 1 600,00 €, destiné à l'achat d'un défibrillateur.

DIT que cette recette sera encaissée sur le budget communal 2009, à l'article R. 10251 « Dons et legs en capital » - fonction 020.

INFORMATION DONNEE AU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Gérard AUBERT, Adjoint à l'urbanisme, informe l'assemblée communale que l'enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté par le Conseil Municipal du 17 octobre 2008, a été ouverte pour une durée d'un mois du 22 juin au 22 juillet 2009. Madame FERNANDEZ-BOLARD a été désignée par le Tribunal Administratif de Toulon en qualité de commissaire enquêteur. Monsieur AUBERT rappelle que l'ensemble du dossier est consultable à la mairie annexe service de l'urbanisme du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h.

En outre madame le commissaire enquêteur recevra le public aux dates suivantes :

Le	lundi	22	juin	2009	de 8h00 à 12h00	et de	14h00 à 17h00
Le	lundi	29	juin	2009	de 8h00 à 12h00	et de	14h00 à 17h00
Le	mardi	07	juillet	2009	de 8h00 à 12h00	et de	14h00 à 17h00
Le	jeudi	16	juillet	2009	de 8h00 à 12h00	et de	14h00 à 17h00
Le	mercredi	22	juillet	2009	de 8h00 à 12h00	et de	14h00 à 17h00

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18 heures 50

Fait à La Londe les Maures, le 06 juillet 2009

Le Maire,

François de CANSON